



En exercice : 58

Présents : 48

Votants : 50

Séance du 23 septembre 2024

Le Vingt-Trois septembre Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 17 septembre 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GIBOIRE Jean-Paul, suppléant
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GENDRY Daniel (Niafles), DE FARCY DE PONTFARCY Christine (Quelaines-st-Gault), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet).

Étaient absents : VALLÉE Jacky (Chérancé), HAMARD Benoît (Craon), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), BAHIER Alain (Mée).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURDON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

Christine DE FARCY DE PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFÈVRE

Secrétaire de Séance : Élu M. Gérard LECOT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-09/396 : FINANCES

Séance du : 23 septembre 2024

OBJET 2024-09/396 : FINANCES
PÉNALITÉS MARCHÉS PUBLICS - ENCAISSEMENT

M. **Maxime CHAUVIN**, Vice-Président en charge des Finances et de la Commande Publique, explique au Conseil communautaire que :

Considérant le Code des Marchés Publics,

Considérant le CCAG travaux,

Considérant le marché « Rénovation et restructuration du Centre Aquatique à Craon », et plus particulièrement l'article 4.2.1 relatif aux pénalités de retard du CCAP,

Considérant que des pénalités de retard ont été retenues par la trésorerie conformément aux certificats de paiements transmis par l'architecte, et que les DGD ont été approuvés,

Le comptable public demande à la collectivité de délibérer pour encaisser les pénalités de marchés suivantes :

- **Société BELLIARD**, marché n°2016T11PIS0013, lot 3 couverture-bardage - 9 161,61 euros
- **Société SRS**, marché n°2016T11PIS0017, lot 7 carrelage - 2 642,80 euros

L'encaissement des pénalités entraînera l'émission d'un titre au compte 7711.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité (50 VOTANTS)

- ⇒ **APPROUVE** l'encaissement des pénalités de retard ci-dessus référencées ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 30 septembre 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGQUËT*



*Le secrétaire de séance,
Gérard LECOT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240923-DELIB202409396-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2024
Publication : 04/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

